

***COMMUNE DE FORTSCHWIHR*****Procès-verbal des délibérations du  
Conseil Municipal de la commune  
de Fortschwihr  
Séance du 8 septembre 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 8 septembre 2020, à 20 heures, dans la salle communale de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

et sous la présidence de M. Christian VOLTZ, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, Mme Estelle MEYER, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID, Adjoint. M. Didier WOLFSPERGER, Mme Jasmine DUGUET, M. Vincent CAUSSE, Mme Carine SOYER, M. Nicolas PROBST, Mme Morgane LUDWIG, M. Christophe GUILLO, Mme Karine LEY et Mme Nadine RESCH, conseillers municipaux

- A donné procuration : Mme Catherine TOITOT a donné procuration à M. Christian VOLTZ

- Absente excusée : Mme Catherine TOITOT, conseillère municipale

**Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 21 juillet 2020
3. Décision Modificative N°1/2020
4. Désignation des délégués de la CCID
5. Bibliothèque municipale : Gestion des livres (désherbage)
6. Subvention Association USEP du RPI du Ried
7. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
8. Divers

Monsieur le Maire annonce qu'il rajoute deux points à l'ordre du jour, la nomination d'un régisseur suppléant et la nomination des membres du Comité de la Jeunesse du Ried Brun.

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Jasmine DUGUET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 JUILLET 2020**

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à 14 voix pour et 1 voix contre par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 21 juillet 2020.

Madame Nadine RESCH souhaite préciser qu'elle n'a pas approuvé le compte rendu précédent en raison du fait que le point n°3 est présenté comme retiré de l'ordre du jour alors qu'il a été voté.

Monsieur le Maire précise qu'il a reporté ce point n°3 du compte rendu au Conseil Municipal ultérieur car il a souhaité se rapprocher de Colmar Agglomération pour avoir des informations complémentaires. Et que ce point n°3 a donc été rajouté au procès-verbal du Conseil Municipal suivant sans aucun changement.

## **3. DECISION MODIFICATIVE N°1/2020**

Afin de pouvoir régulariser des opérations comptables, il est proposé de voter la décision modificative suivante :

<b>Compte</b>		
C / 6718	Autres charges exceptionnelles gestion (dépendes)	+ 600 €
C / 023	Virement à la section d'investissement (dépendes)	- 600 €
C / 2051	Concessions et droits similaires (dépendes)	- 1 757 €
C / 2041511	Subvention d'équipement – GFP rat. Bien mobilier, matériel (dépendes)	+ 6 400 €
C / 1323	Subventions d'investissement – département (recettes)	+ 5 243 €
C / 021	Virement de la section d'investissement (recettes)	- 600 €

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de voter la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

#### **4. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCID**

A la demande du Directeur Départemental des Finances Publiques, il convient, à la suite des élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants composants cette commission sont désignés par le directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Il y a donc lieu de proposer une liste de 24 contribuables au directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de proposer les personnes suivantes pour être membres de la commission communale des impôts directs :

<b>Nom – Prénom – Adresse Commissaires titulaires</b>	<b>Nom – Prénom – Adresse Commissaires suppléants</b>
CAUMETTE Michel 13 rue des Champs	TOITOT Catherine 1b rue Woelflin
DAVID Anne 2 route de Colmar	LEY Karine 10 rue Bartholdi
WOLGENSINGER Mathieu 3 rue des Vosges	LUDWIG Morgane 4 rue de la Blind
MEYER Estelle 7 rue du Verger	PROBST Nicolas 21 Grand'rue
SOYER Carine 1 rue de la Forêt	DUGUET Jasmine 5 rue Woelflin
GUILLO Christophe 18 rue des Romains	CAUSSE Vincent 3 rue des Bleuets
RESCH Nadine 5 rue du Hasengarten	WOLFSPERGER Didier 10a rue de la Forêt
HIEBER Emmanuel 2 impasse des Tilleuls	LAURENT Isabelle 6 rue des Romains
BOURDEAUX Olivier 15 rue de la Blind	GOIDIN Jean-Marie 9 rue du Général Kleinenberg
TRESCHER Gilles 31 Grand'rue	KIENY Robert 8 rue Bartholdi
DUONG Caroline 14 rue Woelflin	HUNSINGER Jean 10 rue du Général Kleinenberg
GSELL Tanguy 17 Grand'rue	GERARD Olivier 6 rue de la Blind

## **5. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : GESTION DES LIVRES (DESHERBAGE)**

La bibliothécaire propose d'effectuer un désherbage de la collection de la bibliothèque, certains livres étant très abîmés et obsolètes.

La décision de désherber doit être validée par délibération du Conseil Municipal.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant qu'un certain nombre de documents des collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant pas une utilisation normale

### **décide à l'unanimité**

- de donner son accord pour que les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque soient retirés des collections, et cédés gratuitement aux lecteurs intéressés ou à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire le cas échéant, sous forme de liste.

La bibliothécaire est chargée de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signer les procès-verbaux d'élimination,

- de charger Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

## **6. SUBVENTION ASSOCIATION USEP DU RPI DU RIED BRUN**

Pour l'année 2019/2020, 56 élèves de Fortschwihr étaient concernés par l'aide aux jeunes licenciés.

Le montant alloué pour un jeune licencié est de 2,30 €/an.

L'association USEP du RPI du Ried demande donc une subvention de 128,80 €.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de maintenir le montant alloué de l'année précédente,

- d'accorder la subvention de 128,80 € à l'USEP du RPI du Ried pour l'année 2020/2021.

## **7. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- Non exercice du droit de préemption pour 4 sites :
  - 6 rue de la Forêt
  - 8b rue des Alliés
  - 1 rue des Bleuets
  - 3 rue du Bois Fleuri

## **8. NOMINATION D'UN REGISSEUR DE RECETTES SUPPLEANT**

Madame Vanessa BIGEL a été nommée le 2 mars 2020, régisseuse de recettes. Suite à la démission du régisseur suppléant, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Tanguy GSELL, régisseur suppléant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de nommer Monsieur Tanguy GSELL, régisseur suppléant de recettes
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

## **9. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE LA JEUNESSE DU RIED BRUN**

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Nicolas PROBST, titulaire et Madame Catherine CAUSSE, suppléante pour le Comité de la Jeunesse de Ried Brun.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de nommer Monsieur Nicolas PROBST, titulaire,
- de nomme Madame Catherine CAUSSE, suppléante,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

## **10. DIVERS**

- ♦ Monsieur Michel CAUMETTE informe les membres du Conseil de ses futures actions au Syndicat du Ried Brun en tant que 2<sup>ème</sup> vice-président. Il apporte des éléments de réponse à Monsieur Christophe GUILLO. La contribution moyenne de la commune est de 139 734 € dont 20 229,60 € pour la seule dette du bâtiment sur la période 2016/2020. Cette dette du bâtiment continue jusqu'en 2034.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que :

- ♦ **des travaux route de Muntzenheim auront lieu à partir du 21/09, pour la mise en place d'un câble pour l'antenne Orange, pour une durée de 10 à 15 jours. Une déviation sera mise en place par le Collège.**

- ♦ le cabanon pour le périscolaire a été commandé. Ce cabanon sera remboursé à 100 % par l'assurance.
- ♦ deux arbres ont été abattus rue des bleuets. Une souche sera rognée et sur l'autre, un pot de fleur sera mis en place.
- ♦ les 5 arbres, à droite de la route en allant de Bischwihr au Collège, posent problème (sécurité-déviation). Monsieur le Maire propose plusieurs solutions : couper les 5 arbres, couper les deux premiers arbres, élaguer les cinq arbres ou reporter à plus tard. Après discussion et avis de tous, il a été décidé de reporter cette réflexion à un Conseil Municipal ultérieur.
- ♦ cinq prix sont attribués pour le concours des maisons fleuries. Les prix seront remis aux domiciles des lauréats des par les Conseillers Municipaux à cause du COVID. Les prix sont des bons d'achats chez l'horticulteur Erdinger d'Urschenheim (1<sup>er</sup> prix : 70 €, 2<sup>ème</sup> prix : 50 €, 3<sup>ème</sup> prix : 50 €, 4<sup>ème</sup> prix : 30 €, 5<sup>ème</sup> prix : 30 €). En raison de nombreux exæquos, neuf prix seront distribués.
- ♦ la bibliothèque rouvrira le 1<sup>er</sup> octobre ; 6 personnes maximum dans les locaux en comptant la bibliothécaire. Il n'y aura pas de possibilité d'accueillir de groupe.
- ♦ l'achat d'un radar pédagogique est toujours en projet. En attendant, le Département nous prêtera pour une durée d'un mois un radar (de mi-décembre à mi-janvier).
- ♦ les agrès du parcours de santé ont tous été démontés.

### Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil :

- ♦ le protocole sanitaire qui sera transmis aux président(e)s d'associations ainsi qu'aux locataires de la salle communale.
- ♦ les nouveaux horaires de Catherine PETER. Suite au protocole COVID, Madame Catherine PETER nettoiera la salle communale après chaque passage des associations et autres utilisateurs.
- ♦ le nouveau tableau des emprunts en cours 2020.
- ♦ les nouveaux horaires de Fabien BOETSCH. Le temps de travail de Fabien BOETSCH sera divisé en deux. La première partie de journée, il sera avec les agents de la commune et la deuxième partie, il sera à l'école pour le nettoyage.

### Monsieur le Maire fait un point sur :

- ♦ la fibre : Rosace est en train d'installer la fibre. Rosace informera les différents prestataires dès que les travaux seront finis. Il faudra compter 3 mois pour la mise en concurrence. Il n'y aura pas de réunion publique, des flyers des prestataires seront mis dans les boîtes aux lettres à partir de janvier 2021.

- ♦ l'antenne Orange 4G téléphonie. Cette antenne sera mise en place sur un terrain privé dans un bois entre le collège et la commune (30m de haut).
- ♦ la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives du 20 et 27 septembre. Monsieur le Maire rappelle que les gestes barrières seront bien sûr à respecter, notamment en portant un masque et en ramenant son propre stylo.

### Monsieur le Maire rappelle :

- ♦ que la commune n'a pas reconduit la convention signée entre le Foyer Club d'Alsace avec la commune au 1<sup>er</sup> septembre. Madame Carine BAUMANN, Directrice d'accueil périscolaire de la Jeunesse du Ried Brun a pris le relais. Elle a été en charge de recruter rapidement une nouvelle équipe (deux animateurs du Foyer Club d'Alsace sont restés). La nouvelle équipe est au complet.

### Monsieur le Maire communique :

- ♦ sur les coupures EDF. Monsieur le Maire donne les trois exemples qui peuvent provoquer des coupures :
  - un accident/incident
  - des travaux programmés. Ces travaux seront communiqués aux habitants dès la mise en place du Facebook de la commune
  - des micros-coupures aux multiples raisons.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une application existe pour pouvoir avoir en temps réel l'explication des coupures. (ENEDIS A MES COTES)

### Monsieur le Maire annonce :

- ♦ que la commune a obtenu la subvention de la Préfecture pour l'achat des masques d'un montant de 2 287,50 €. Le coût des masques pour la commune était de 9 521,38 €.
- ♦ que la commune a obtenu la subvention du Département pour les travaux du rond-point d'un montant de 5 243 €. Le coût des travaux était de 20 974 €.
- ♦ que la Brigade Verte sera souvent présente dans la commune durant ce mois pour faire à nouveau de la prévention.
- ♦ Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils sont favorables à recevoir les convocations du Conseil Municipal par mail. Aucune opposition.
- ♦ Trois arrêtés sur les bruits, la divagation des chiens et l'entretien des trottoirs seront distribués prochainement aux habitants.
- ♦ Monsieur le Maire fixe le prochain Conseil Municipal le 6 octobre à 20h.

Séance levée à 22h25

